

CCT des industries horlogère et microtechnique suisses 2017-2021

- Plus moderne
- Plus sociale
- Plus protectrice

UNIA

www.unia.ch

Unia près de chez vous:

| | |
|-------------------------------|--|
| Aargau | T 0848 333 003, aargau@unia.ch |
| Bern | T 031 385 22 22, bern@unia.ch |
| Berner Oberland | T 033 225 30 20, thun@unia.ch |
| Biel-Seeland/Solothurn | T 032 329 33 33, biel-solothurn@unia.ch |
| Fribourg | T 026 347 31 31, fribourg@unia.ch |
| Genève | T 0848 949 120, geneve@unia.ch |
| Neuchâtel | T 0848 203 090, neuchatel@unia.ch |
| Nordwestschweiz | T 0848 113 344, nordwestschweiz@unia.ch |
| Ostschweiz-Graubünden | T 0848 750 751, ostschweiz-graubuenden@unia.ch |
| Ticino | T 091 910 50 70, ticino@unia.ch |
| Transjurane | T 0848 421 600, transjurane@unia.ch |
| Vaud | T 0848 606 606, vaud@unia.ch |
| Valais | T 027 602 60 00, valais@unia.ch |
| Zentralschweiz | T 041 249 93 00, zentralschweiz@unia.ch |
| Zürich-Schaffhausen | T 044 296 18 18, zuerich-schaffhausen@unia.ch |

Votre adhésion est notre force!

Plus grand syndicat de Suisse avec 200 000 membres, Unia se bat pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des salarié-e-s. Votre affiliation permet à Unia de continuer son engagement.

Prevhor, une prévoyance individuelle réservée aux membres d'Unia

Les salarié-e-s membres d'Unia et travaillant dans une entreprise conventionnée reçoivent chaque année un certificat de la fondation de prévoyance Prevhor d'une valeur indicative de 400 francs. **Grâce à Prevhor, une personne syndiquée qui prend sa retraite en 2017 et qui est en possession de tous ses certificats depuis 1987 touche un capital de 19 450 francs.** Devenez membre d'Unia pour en profiter vous aussi!

En tant que membre, vous bénéficiez également:

- de la force du plus grand syndicat de Suisse pour défendre vos intérêts,
- d'une prise en charge de vos frais de formation (subventions Prevhor et Unia), notamment formation technique, en informatique et en langues,
- de conseils personnalisés et d'une assistance juridique pour toute question concernant vos rapports de travail,
- d'un accès au réseau des militant-e-s d'Unia,
- et de bien d'autres avantages encore (chèques Reka, rabais divers, logements de vacances à tarifs préférentiels, etc.).

CCT 2017-2021

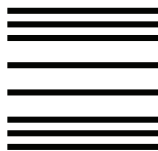
Les autres avantages de la convention

La CCT des industries horlogère et microtechnique suisses offre toute une série d'avantages qui vont bien au-delà de ce que prévoit la loi.

| | Loi | CCT |
|--|-------------------------------|--|
| Salaires minimums | Aucune disposition | Fixés dans la CCT |
| Participation à l'assurance maladie | Aucune disposition | 175 fr. par mois |
| 13^{ème} salaire | Aucune disposition | Oui |
| Durée du travail hebdomadaire | Jusqu'à 45 heures | 40 heures |
| Jours fériés payés par an | 1 jour (1 ^{er} août) | 9 jours dont le 1 ^{er} août |
| Vacances | 20 jours par an | 25 à 30 jours par an selon l'âge |
| Congés | | |
| Maternité | 14 semaines payées à 80% | 18 semaines payées à 100% (sous conditions) |
| Paternité | Aucune disposition | 5 jours pour le 1 ^{er} enfant 10 jours dès le 2 ^{ème} enfant payés à 100% |
| Adoption | Aucune disposition | 10 semaines payées à 100% (sous conditions) |
| Formation | Aucune disposition | 3 jours payés par année (sous conditions) |
| Retraite anticipée/progressive | | |
| Rente-pont AVS/ retraite modulée | Aucune disposition | Retraite anticipée un an plus tôt (rente-pont AVS de 24 000 fr.) ou retraite progressive |

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le contenu de la CCT, rendez-vous sur notre site web: www.service-cct.ch.

| Salaires mensuel CHF | Cotisation mensuelle | Salaires mensuel CHF | Cotisation mensuelle |
|---|----------------------|--|----------------------|
| <input type="checkbox"/> à 999.- | 12.70 | <input type="checkbox"/> de 3700.- à 3999.- | 38.20 |
| <input type="checkbox"/> de 1000.- à 1299.- | 15.90 | <input type="checkbox"/> de 4000.- à 4499.- | 40.30 |
| <input type="checkbox"/> de 1300.- à 1599.- | 19.10 | <input type="checkbox"/> de 4500.- à 4999.- | 42.40 |
| <input type="checkbox"/> de 1600.- à 1899.- | 22.30 | <input type="checkbox"/> de 5000.- à 5499.- | 44.50 |
| <input type="checkbox"/> de 1900.- à 2199.- | 25.40 | <input type="checkbox"/> de 5500.- à 5999.- | 46.60 |
| <input type="checkbox"/> de 2200.- à 2499.- | 27.50 | <input type="checkbox"/> de 6000.- à 6499.- | 48.80 |
| <input type="checkbox"/> de 2500.- à 2799.- | 29.70 | <input type="checkbox"/> dès 6500.- | 50.80 |
| <input type="checkbox"/> de 2800.- à 3099.- | 31.80 | <input type="checkbox"/> Sans activité lucrative | 7.40 |
| <input type="checkbox"/> de 3100.- à 3399.- | 33.90 | <input type="checkbox"/> Sans activité lucrative | 10.60 |
| <input type="checkbox"/> de 3400.- à 3699.- | 36.00 | <input type="checkbox"/> Rentier/ère | 10.60 |



B

Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

Geschäftswortsendung Invo commerciale risposta

Envoi commercial-réponse



Ensemble nous obtiendrons plus.
www.unia.ch

Unia secrétariat central
Case postale
3000 Berne 15

Mode de paiement: virement permanent virement postal Bulletin de versement

Parlement des cotisations: mensuel trimestriel semestriel annuel

Vos conditions de travail dans les industries horlogère et microtechnique

CCT 2017–2021: les améliorations en un clin d'œil

A l'heure du progrès social

Depuis le 1er janvier 2017, les salarié-e-s des industries horlogère et microtechnique disposent d'une nouvelle convention collective de travail (CCT). Les négociations ont débouché sur une CCT:

- Plus moderne
- Plus sociale
- Plus protectrice

Les améliorations apportées ont été rendues possibles grâce à la représentativité du syndicat qui compte **plus de 11 000 adhérent-e-s dans la branche** et à **l'engagement des membres actifs dans les comités horlogers d'Unia**.

S'engager avec Unia

C'est ensemble que nous pouvons faire bouger les choses et obtenir des améliorations! Vous aussi, devenez membre d'Unia afin de soutenir notre engagement en faveur de bonnes conditions de travail. Votre affiliation vous donne également droit à de nombreux avantages et services.

Plus moderne

La CCT de l'horlogerie devient l'une des meilleures conventions collectives en termes de conciliation travail-famille grâce aux congés parentaux.

Congé maternité de 18 semaines payé à 100%

A condition que les rapports de travail ne se terminent pas dans les 12 mois qui suivent la fin du congé maternité prolongé. Le cas échéant, les travailleuses ont droit à 16 semaines de congé maternité payé à 100%, **au lieu des 14 semaines payées à 80% prévues par la loi**.

Congé paternité de 5 ou 10 jours

Les pères bénéficient d'un congé de 5 jours payés pour le 1^{er} enfant et de 10 jours pour le deuxième ou en cas de naissances multiples. Les jours de congés peuvent être fractionnés dans le mois qui suit la naissance.



Plus sociale

Avec l'augmentation de la participation patronale aux frais d'assurance maladie et les allocations pour la formation professionnelle et pour enfant, les dispositions sociales de la CCT sont renforcées.

Participation de 175 francs à l'assurance maladie

La part patronale à l'assurance maladie est augmentée de 15 francs par mois, passant de 160 à 175 francs.

Augmentation des allocations familiales

La participation patronale à l'assurance pour frais de traitement des enfants (60 francs) est supprimée. Elle est remplacée par une allocation complémentaire pour enfant/de formation professionnelle majorée. Son montant s'élève désormais à 82,50 francs par mois. Ses conditions d'octroi sont nettement plus souples que celles de la PPCM enfant: 7000 bénéficiaires supplémentaires en profitent désormais. Dans les cantons où les allocations sont supérieures à celles indiquées dans la CCT, ce sont les montants plus élevés qui doivent être versés. N'hésitez pas à faire vérifier votre décompte de salaire par Unia!



Plus protectrice

Des garde-fous ont été introduits dans la CCT pour lutter contre la sous-enchère salariale. Cela permet à l'ensemble des salarié-e-s d'être traités sur un pied d'égalité et protège le niveau des salaires.

Egalité de traitement entre salarié-e-s fixes et temporaires

Désormais, les salarié-e-s temporaires sont soumis aux mêmes dispositions conventionnelles concernant les salaires et le temps de travail que les salarié-e-s fixes.

Salaires minimums contraignants

La notion de «salaires minimums d'embauche» a été supprimée. Dorénavant, les salaires minimums représentent la limite stricte en dessous de laquelle sera constatée une sous-enchère. Plus personne ne pourra être engagé en dessous des minimums prévus dans la CCT.



Oui, j'adhère au syndicat Unia

| | |
|--------------------|--|
| Nom | Nom de l'employeur |
| Prénom | Adresse (localité) |
| Rue | Si apprenti-e du au |
| NPA/Localité/Pays | Langue pour la correspondance <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> ESP <input type="checkbox"/> PORT |
| Date de naissance | Langue maternelle |
| Tél. mobile | Nationalité |
| Adresse e-mail | Permis de séjour <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> N |
| Profession | N° de compte bancaire ou postal |
| Membre recruté par | Nom banque et localité |
| Lieu et date | Signature |

Je confirme par la signature du présent formulaire mon adhésion au syndicat Unia. Je reconnais les statuts et règlements Unia et m'engage à payer régulièrement mes cotisations (voir au verso) conformément aux décisions de l'Assemblée des délégués.